

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marion DESQUESNES MAILLOCHON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Dépenses à imputer au compte 623

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités locales une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623.

Il propose d'imputer à ce compte, les dépenses suivantes :

- Les frais liés à l'organisation de cérémonies, vœux du maire, ou soirée....
- Les frais liés aux cérémonies à caractère officiel comme le 08 mai, le 11 novembre....
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment les mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel
- L'ensemble des biens, services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune, comme les frais de restauration, factures des intervenants.
- Les frais d'annonces et publicité ainsi que la parution du bulletin municipal.
- Les frais liés aux médias de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance



Marion DESQUESNES
MAILLOCHON
Secrétaire de séance

DE_032_2026

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
036-213600539-DE_032_2026-DE
A G E D I

